



Président : M. Motoo OGISO (Japon).

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR

**Régime des traitements des Nations Unies : rapport du
Comité spécial pour la révision du régime des traitements
des Nations Unies (fin)**

*Projet de rapport de la Cinquième Commission
à l'Assemblée générale (fin) [A/C.5/XXVII/CRP.27/Rev.1]*

1. Le PRÉSIDENT invite la Commission à examiner le texte révisé (A/C.5/XXVII/CRP.27/Rev.1) du projet de rapport de la Commission sur le régime des traitements des Nations Unies.

2. M. PACHKEVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [Rapporteur] signale qu'il a tenu compte dans le texte révisé des opinions exprimées à la 1556^{ème} séance. En particulier, le libellé du paragraphe 10 a été remanié comme le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'avait suggéré, et un nouveau paragraphe 28 a été inclus pour rendre compte des vues exprimées par le représentant de la République-Unie de Tanzanie.

3. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission adopte le texte révisé du projet de rapport.

Il en est ainsi décidé.

**INCIDENCES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES
DES PROJETS DE RÉSOLUTION I ET VII
PRÉSENTES PAR LA DEUXIÈME COMMISSION
DANS LE DOCUMENT A/8824/ADD.1 AU SUJET DU
POINT 43 DE L'ORDRE DU JOUR* (A/8708/ADD.29,
A/C.5/1485, A/C.5/1501)**

4. Le PRÉSIDENT invite la Commission à examiner la question des incidences administratives et financières des projets de résolution I et VII présentés par la Deuxième

Commission dans la deuxième partie de son rapport (A/8824/Add.1, par. 56).

5. Dans l'état des incidences financières (A/C.5/1485) du projet de résolution I, le Secrétaire général a estimé que l'application des dispositions de ce projet entraînerait des dépenses de 370 000 dollars au chapitre 15 du budget pour 1973. Dans son rapport (A/8708/Add.29), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé un montant de 300 000 dollars, soit une réduction de 70 000 dollars des prévisions du Secrétaire général. Le Comité consultatif a recommandé en outre une augmentation de 40 000 dollars des prévisions au chapitre premier des recettes.

6. Dans l'état des incidences qu'il a présenté (A/C.5/1501) concernant le projet de résolution VII, le Secrétaire général a estimé que l'application des dispositions du projet entraînerait des dépenses de 314 800 dollars au chapitre 15 du budget. Le Comité consultatif a approuvé ces prévisions et a recommandé d'augmenter de 48 000 dollars les prévisions au chapitre premier des recettes.

7. M. RHODES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait observer que le projet de résolution VII concerne les crédits supplémentaires nécessaires pour exécuter le programme de travail résultant de décisions prises à la troisième session de la CNUCED et à la première partie de la douzième session du Conseil du commerce et du développement. Le Secrétaire général a demandé 314 800 dollars, dont 170 000 dollars pour rémunérer du personnel temporaire supplémentaire, et 144 800 dollars pour assurer le service de la Conférence des Nations Unies sur le sucre. Le Comité consultatif accepte la demande d'un crédit de 170 000 dollars pour rémunérer du personnel temporaire supplémentaire, étant entendu que ce crédit ne sera utilisé que lorsque tous les postes actuellement vacants au tableau d'effectifs de la CNUCED auront été pourvus. Le Comité consultatif doute en fait que tous ces postes vacants soient pourvus, mais il ne voudrait pas entraver l'exécution du programme de travail de la CNUCED et a donc donné son assentiment à cette demande de crédits. Toutefois, si des postes vacants n'étaient pas pourvus, le solde inutilisé du crédit serait annulé à la fin de 1973. En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur le sucre, le Comité consultatif avait suggéré à l'origine que le coût des services à fournir à la Conférence soit couvert dans les limites des crédits déjà ouverts, mais il est maintenant évident que les besoins de la Conférence seront plus importants, et qu'elle durera plus longtemps qu'on ne l'avait envisagé tout d'abord. Le Comité consultatif s'est donc rallié à l'opinion du Secrétaire général, qui estime que les dépenses ne pourront pas être absorbées, et il recommande à la Cinquième Commission d'accepter d'ouvrir un

* Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

a) Rapport de la Conférence sur sa troisième session;

b) Rapport du Conseil du commerce et du développement;

c) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

crédit supplémentaire de 144 800 dollars pour la Conférence sur le sucre. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution VII, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 314 800 dollars au chapitre 15.

8. En ce qui concerne le projet de résolution I, relatif à un projet de code de conduite des conférences maritimes, le Comité consultatif compte qu'un crédit supplémentaire important sera nécessaire, mais il estime que des économies pourraient être réalisées si l'on réduisait la documentation, modifiait les dates prévues et employait plus rationnellement le personnel permanent des services de conférence. En conséquence, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution, le Comité consultatif recommanderait l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 300 000 dollars.

9. En se fondant sur ces considérations, le Comité consultatif a conclu que, si l'Assemblée générale adopte les projets de résolution I et VII de la Deuxième Commission, il faudra ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant total de 614 800 dollars. D'autre part, l'augmentation des contributions du personnel entraînerait des augmentations de recettes qui s'élèveraient respectivement à 48 000 et 40 000 dollars.

10. M. PEREZ-GUERRERO (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit que les ouvertures de crédits recommandées par le Comité consultatif devraient, dans les circonstances actuelles, permettre à la CNUCED d'exécuter ses engagements et son programme de travail pour 1973, tel qu'il a été présenté au Conseil du commerce et du développement à sa douzième session.

11. Vu le nombre exceptionnellement élevé des postes laissés vacants du fait du "gel" du recrutement imposé au Secrétariat au début de l'année, on espère que le personnel engagé pour pourvoir ces postes vacants, ainsi que le personnel supplémentaire qui pourra être recruté, si besoin est, à l'aide du crédit supplémentaire de 170 000 dollars, permettront au secrétariat de la CNUCED d'exécuter efficacement le programme de travail mentionné au paragraphe 22 du projet de résolution VII.

12. Le secrétariat de la CNUCED fera tout son possible pour couvrir dans les limites du crédit de 300 000 dollars recommandé par le Comité consultatif le coût de la réunion d'une conférence de plénipotentiaires chargée d'étudier et d'adopter une convention ou un instrument concernant un code de conduite des conférences maritimes, ainsi que le coût des deux sessions du comité préparatoire qui sont demandées dans le projet de résolution I et étaient envisagées dans la résolution 66 (III) que la CNUCED a adoptée à sa troisième session, le 19 mai 1972.

13. Il est entendu que les crédits nécessaires pour poursuivre efficacement l'application des décisions prises par la CNUCED à sa troisième session seront inscrits au projet de budget pour 1974.

14. M. CUBILLOS (Chili) tient à exprimer l'inquiétude que sa délégation éprouve devant la manière dont le Comité consultatif traite les questions relatives à la CNUCED. C'est assurément à cause de la grave crise financière de l'Organi-

sation des Nations Unies que le Secrétaire général de la CNUCED a accepté les ouvertures de crédits et les réductions recommandées par le Comité consultatif, mais la délégation chilienne tient à faire observer que cette procédure constitue un précédent fâcheux. Si l'on réduit le budget du plus important organe de l'ONU qui s'occupe du commerce et du développement, l'efficacité des importantes décisions et recommandations qui ont été formulées à la troisième session de la CNUCED sera gravement compromise. De l'avis de la délégation chilienne, les réductions de dépenses imposées par le Comité consultatif empêcheront la CNUCED de pourvoir les postes actuellement vacants, et c'est là une situation dangereuse, non seulement pour la CNUCED mais aussi pour l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Il est dangereux de laisser des postes vacants, en particulier des postes supérieurs, même si l'on agit ainsi pour aider l'Organisation des Nations Unies à surmonter ses difficultés financières actuelles. Si cette pratique continue, tout le programme de travail de la CNUCED en souffrira, et les responsables de cette situation seront la Cinquième Commission et le Comité consultatif. De plus, si les décisions et recommandations adoptées à la troisième session de la CNUCED ne sont pas appliquées en temps voulu, la cause des pays en voie de développement en souffrira. La prochaine conférence sur les produits de base, par exemple, exigera des ressources considérables et, si l'on impose aux dépenses que le Secrétaire général de la CNUCED peut engager une limite qui n'est pas réaliste, la conférence en pâtira. De plus, il faut faire des études sur des questions spécialisées comme les pratiques commerciales restrictives; ces études exigent les services d'un personnel très spécialisé, qu'il faut rémunérer en fonction de la nature des services qu'il fournit. Le Comité consultatif propose de réduire de 70 000 dollars le crédit demandé pour la conférence relative à un code de conduite des conférences maritimes, question qui est de la plus haute importance pour les pays en voie de développement, parce que ces pays souffrent considérablement de l'absence de code. La délégation chilienne n'approuve pas des réductions de dépenses qui entraveront gravement les travaux de la CNUCED. Elle ne peut accepter de budget pour le commerce et le développement qui ne tienne pas compte des intérêts des pays en voie de développement ni de ce que demande le Conseil du commerce et du développement.

15. M. SAULS (Etats-Unis d'Amérique) tient à renouveler les réserves que sa délégation a exprimées lorsqu'elle a expliqué son vote à la Deuxième Commission sur le projet de résolution I. La première session du comité préparatoire de la conférence de plénipotentiaires relative à un code de conduite des conférences maritimes devrait se tenir du 8 au 26 janvier 1973. C'est là une date trop rapprochée pour qu'on puisse se préparer convenablement à une réunion sur un sujet extrêmement complexe, et une réunion de trois semaines, alors que les gouvernements y sont mal préparés, représente une dépense injustifiée. En conséquence, la délégation des Etats-Unis préférerait que la première session du comité préparatoire se tienne plus tard.

16. M. PALAMARTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande un vote séparé sur chacun des crédits supplémentaires qui seraient nécessaires au chapitre 15 si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution I.

Par 69 voix contre 7, avec 3 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 20 000 dollars à l'article III du chapitre 15 est approuvée.

Par 71 voix contre zéro, avec 9 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 10 000 dollars à l'article IX du chapitre 15 est approuvée.

Par 71 voix contre zéro, avec 11 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 270 000 dollars à l'article X du chapitre 15 est approuvée.

17. Le **PRESIDENT** dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission approuve l'augmentation d'un montant estimatif de 40 000 dollars prévue au chapitre premier des recettes.

Il en est ainsi décidé.

18. Le **PRESIDENT** propose que la Commission prie le Rapporteur d'informer directement l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution I de la Deuxième Commission, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 300 000 dollars au chapitre 15 du budget pour 1973 et que des recettes supplémentaires provenant des contributions du personnel et estimées à 40 000 dollars seront inscrites au chapitre premier des recettes.

Il en est ainsi décidé.

19. **M. PALAMARTCHOUK** (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande un vote séparé sur chacun des deux crédits supplémentaires qui seront nécessaires au chapitre 15 si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution VII.

Par 70 voix contre 7, avec 6 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 170 000 dollars à l'article III du chapitre 15 est approuvée.

Par 76 voix contre zéro, avec 6 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 144 800 dollars à l'article X du chapitre 15 est approuvée.

20. Le **PRESIDENT** dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission approuve l'augmentation d'un montant estimatif de 48 000 dollars prévue au chapitre premier des recettes.

Il en est ainsi décidé.

21. Le **PRESIDENT** propose que la Commission prie le Rapporteur d'informer directement l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution VII de la Deuxième Commission, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 314 800 dollars au chapitre 15 du budget pour 1973 et que des recettes supplémentaires provenant des contributions du personnel et estimées à 48 000 dollars seront inscrites au chapitre premier des recettes.

Il en est ainsi décidé.

22. **M. CUBILLOS** (Chili) dit que sa délégation s'est abstenue lors du vote sur les crédits supplémentaires nécessaires au titre des projets de résolution I et VII, parce qu'elle estime que les réductions recommandées par le Comité consultatif en ce qui concerne les crédits demandés pour la conférence de plénipotentiaires et pour le personnel nécessaire pour exécuter le programme de travail pour 1973-1974 empêcheraient la CNUCED de s'acquitter comme il convient de ses tâches.

23. **M. de PRAT GAY** (Argentine) dit que sa délégation s'est abstenue lors du vote sur l'article X du chapitre 15 à cause de l'importance de la réduction recommandée par le Comité consultatif et parce qu'elle ne sait pas quels sont les domaines de travail de la conférence qui seront touchés par les réductions. La délégation argentine espère qu'on aura suffisamment de fonds pour couvrir le coût des services de consultants mentionnés au paragraphe 6 du document A/C.5/1485.

24. **M. CLELAND** (Ghana) dit que sa délégation a voté pour les crédits demandés à l'article X du chapitre 15 parce que le Secrétaire général de la CNUCED a dit qu'il pourrait appliquer les réductions recommandées par le Comité consultatif.

25. **M. CHERPOOT** (Inde) dit que, étant donné les réductions considérables recommandées par le Comité consultatif, sa délégation s'est vue contrainte de s'abstenir lors des votes sur les articles III et X du chapitre 15.

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1973 (suite) [pour les documents antérieurs, voir la 1541ème séance; A/8708/Add.17, 22 et 30, A/C.5/1490 et Corr.1, A/C.5/XXVII/CRP.23]

Montants estimatifs révisés pour divers chapitres des dépenses et des recettes (A/8706, A/8708 et Corr.1 et Add.30, A/C.5/1490 et Corr.1)

26. Le **PRESIDENT** dit que, dans son rapport (A/C.5/1490 et Corr.1), le Secrétaire général prévoit des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif de 1 902 100 dollars pour le budget de 1973 ainsi que des recettes supplémentaires d'un montant estimatif de 58 500 dollars.

27. Dans son rapport (A/8708/Add.30), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 1 204 500 dollars, soit 697 600 dollars de moins que le montant proposé par le Secrétaire général. Le Comité consultatif recommande également de réduire de 75 000 dollars les prévisions de recettes révisées présentées par le Secrétaire général.

28. A une prochaine séance, la Commission votera en deuxième lecture sur le projet de budget pour l'exercice

1973, chapitre par chapitre, et, après le vote sur chaque chapitre, les délégations pourront expliquer leur vote. Le Président propose donc qu'avant d'examiner les montants estimatifs révisés la Commission entende le Président du Comité consultatif, puis les observations des délégations qui souhaiteront prendre la parole sur un aspect ou sur tous les aspects des montants estimatifs révisés; il mettra ensuite aux voix le crédit supplémentaire recommandé par le Comité consultatif, soit 1 204 500 dollars au titre des prévisions de dépenses, et la réduction de 16 500 dollars des prévisions de recettes.

Il en est ainsi décidé.

29. M. RHODES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit qu'au paragraphe 1 de son rapport (A/8708/Add.30) le Comité consultatif a fait observer que, bien que les demandes de crédits révisées présentées par le Secrétaire général représentent une augmentation totale nette d'un peu plus de 1 900 000 dollars, n'était l'économie réalisée au chapitre 7, les crédits supplémentaires à ouvrir se seraient élevés à plus de 3 millions de dollars. Comme le Comité consultatif l'a souligné au paragraphe 2 de son rapport, les demandes de crédits révisés ne donnent qu'une idée partielle de la situation car elles ne tiennent pas compte des révisions qu'il faudra apporter aux prévisions initiales à la suite des décisions prises par les diverses commissions. Lorsqu'il sera tenu compte de ces décisions et des propositions soumises à la Cinquième Commission, le montant cumulatif total des crédits nécessaires s'élèvera à 227 millions de dollars environ, soit quelque 7 millions de dollars de plus que le chiffre recommandé initialement par le Comité consultatif. Il convient d'observer à cet égard que, sur ces 7 millions de dollars, 6 millions environ correspondent à des dépenses résultant de décisions dont la Cinquième Commission et le Comité consultatif n'ont eu connaissance qu'au cours des deux dernières semaines de la session. En fait, le document A/C.5/1490 et Corr.1, où sont présentés des montants estimatifs révisés qui représentent une augmentation nette de près de 2 millions de dollars n'est parvenu au Comité consultatif, dans toutes les langues de travail, que six jours auparavant. Certains retards sont inévitables, mais les commissions ne semblent pas se rendre suffisamment compte du processus à suivre avant que les incidences financières de leurs recommandations puissent être présentées à la Cinquième Commission. Le retard avec lequel les recommandations visées dans le document A/C.5/1490 et Corr.1 ont été présentées par le Secrétaire général a particulièrement inquiété le Comité consultatif qui, au paragraphe 4 de son rapport, a expliqué qu'à son avis les demandes de crédits révisés ne devaient pas servir à demander des crédits supplémentaires mais à mettre à jour les coûts des programmes déjà prévus dans le projet de budget.

30. Au paragraphe 5 de son rapport, le Comité consultatif a tenté d'analyser les crédits demandés par le Secrétaire général dans son rapport en fonction des différentes catégories de dépenses. Les montants inscrits dans les colonnes I, II et III sont imputables à l'inflation et à des facteurs monétaires, tandis que ceux de la colonne IV sont imputables à des modifications intervenues tard dans la session. Le paragraphe 6 du rapport du Comité consultatif

traite des augmentations imputables à l'inflation ou à des facteurs monétaires. Etant donné que certaines projections sont nécessairement hypothétiques et qu'il n'a pas été tenu compte, semble-t-il, des recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ou du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), à savoir que les augmentations de dépenses dues à la hausse des prix doivent être couvertes autant que possible grâce à la réévaluation des priorités, à la redistribution des ressources et à des ajustements à l'intérieur du budget, le Comité consultatif a recommandé de réduire de 300 000 dollars le crédit à prévoir pour tenir compte des effets de l'inflation et des facteurs monétaires sur les émoluments du personnel. Il a indiqué, à la fin du paragraphe 6, comment cette réduction pourrait être répartie entre les différents chapitres.

31. Quant aux modifications énumérées dans la colonne IV du tableau figurant au paragraphe 5, seules celles qui ont trait au chapitre 3, dont le détail est donné au paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif, semblent appeler une explication. La légère réduction de 25 000 dollars dont il est question à la rubrique *a* du paragraphe 8 représente l'effet net des propositions fondées sur le résultat des études faites par le Service de gestion administrative en ce qui concerne l'utilisation des effectifs du Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, du Cabinet du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion et du Bureau des services généraux. Il a été extrêmement difficile au Comité consultatif d'évaluer les propositions du Secrétaire général mais, après avoir examiné le document A/C.5/1490 et Corr.1 et noté que la nouvelle répartition des ressources en personnel envisagée est censée permettre de réaliser une économie de 25 000 dollars, le Comité a décidé qu'il ne pouvait guère s'opposer à ces propositions. La rubrique *b* du paragraphe 8 a trait à une demande de création de 15 postes et au reclassement de 1 poste. Les crédits demandés doivent principalement permettre d'engager du personnel temporaire, mais des crédits sont également demandés pour certains postes permanents. Dans l'ensemble, le Comité consultatif n'a pu approuver la création d'aucun poste nouveau ni l'ouverture de crédits supplémentaires pour du personnel temporaire. Il y a, toutefois, une exception — à savoir les 2 postes demandés pour le service de planification, de programmation et d'évaluation qui doit être créé à la Division du budget. Etant donné que la proposition tendant à créer ce service a été examinée à la Cinquième Commission et que le Secrétaire général a déclaré qu'il lui serait difficile de pourvoir 2 postes d'administrateur en répartissant différemment des postes existants, le Comité consultatif a accepté, non sans hésitations, la création des 2 postes d'administrateur demandés par le Secrétaire général, étant entendu que les dépenses qui en résulteront en 1973 pourront être résorbées.

32. Au paragraphe 12 de son rapport, le Comité consultatif indique qu'il n'a pas pu souscrire à la proposition du Secrétaire général tendant à reclasser à sous-secrétaire général un poste de D-2 au Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité. Une demande analogue a été faite au chapitre 16 concernant l'ONUDI, et le Comité consultatif a examiné ces deux

propositions en termes généraux au paragraphe 12. En prenant sa décision, le Comité consultatif a tenu compte du fait que l'échelon le plus élevé du Secrétariat a été réorganisé en 1968 et qu'en 1972 le Secrétaire général a procédé à plusieurs remaniements à l'échelon le plus élevé pour tenir compte de l'évolution récente de la situation. Après s'en être entretenu avec le Secrétaire général pendant l'été de 1972, le Comité consultatif a approuvé ces remaniements, dont il a été tenu compte dans les prévisions de dépenses initiales. Il a estimé, en conséquence, qu'avant de procéder à de nouveaux remaniements le Secrétaire général devrait envisager le problème dans son ensemble et présenter des recommandations complètes, compte tenu à la fois des besoins de l'Organisation et des répercussions que ses recommandations pourraient avoir sur les autres organismes des Nations Unies. En prenant sa décision, le Comité consultatif a également tenu compte du fait que le Secrétaire général n'a pas encore fini d'examiner les recommandations du Service de gestion administrative concernant le Département des affaires économiques et sociales et le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.

33. La réduction d'un peu plus de 1 270 000 dollars proposée au chapitre 7, dont il est question au paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif, résulte uniquement de la situation actuelle; il ne s'agit pas d'une réduction artificielle, destinée à freiner le programme de construction en réduisant les liquidités disponibles.

34. Les réductions recommandées par le Comité consultatif au chapitre premier des recettes découlent des réductions recommandées aux paragraphes 15, 27, 28 et 38 de son rapport. La suppression des crédits demandés pour du personnel supplémentaire entraînerait en effet une réduction des recettes provenant des contributions du personnel.

35. La récapitulation des recommandations du Comité consultatif indique que le montant total de la réduction recommandée par le Comité consultatif est de l'ordre de 700 000 dollars. Le Comité a fait de son mieux, dans les quelques jours dont il disposait, pour examiner les demandes de crédits présentées dans le document A/C.5/1490 et Corr.1. Il a dû aller au plus vite, mais il estime qu'une réduction générale du montant recommandé est possible.

36. M. GARRIDO (Philippines) estime, comme le Comité consultatif, que les demandes de crédits révisées ont été présentées trop tard. Nombre de propositions, en particulier les prévisions révisées relatives au reclassement de postes et au personnel temporaire, exigent un examen approfondi.

37. Au chapitre 5, qui a trait aux frais de voyage du personnel, le Secrétaire général demande un crédit de 15 000 dollars pour le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, en sus des 10 000 dollars qu'il demandait dans le projet de budget pour 1973. Il est vrai que M. Ilić, membre du Corps commun d'inspection, a recommandé, dans son rapport sur l'utilisation des fonds prévus pour les frais de voyage à l'Organisation des Nations Unies (voir A/8900), de réduire le nombre des voyages du personnel en mission, mais la

délégation philippine estime que le Bureau du Coordonnateur mérite un traitement spécial et que toute limitation excessive des frais de voyage risquerait d'entraver les travaux du Bureau. A cet égard, la délégation philippine tient à féliciter le Bureau de l'excellent travail de coordination qu'il a fait aux Philippines lors des récentes inondations. C'est pourquoi M. Garrido ne peut approuver l'opinion qu'exprime le Comité consultatif au paragraphe 17 de son rapport à savoir qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir un crédit supplémentaire au chapitre 5.

38. M. RHODES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que la recommandation du Comité consultatif relative au chapitre 5 ne signifie pas que, si le Bureau du Coordonnateur a besoin de fonds, on ne pourra pas en trouver dans le cadre de l'ensemble des crédits ouverts pour les frais de voyage du personnel. Mais le Comité consultatif a estimé qu'il fallait faire quelque chose pour appliquer les recommandations du Corps commun d'inspection tendant à réduire de 30 p. 100 les frais de voyage du personnel. La recommandation que le Comité consultatif a formulée au paragraphe 17 de son rapport concerne l'ensemble du chapitre 5 et non pas en particulier le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

39. Mlle FORCIGNANO (Italie) dit que sa délégation s'associe aux observations que le Comité consultatif a faites au paragraphe 3 de son rapport. Il est extrêmement inquiétant d'apprendre à la toute dernière minute une augmentation aussi importante du montant net du budget pour l'exercice 1973.

40. Le PRÉSIDENT invite la Commission à voter sur l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1 204 500 dollars pour l'exercice 1973, ce crédit se répartissant entre plusieurs chapitres du budget comme il est indiqué dans le tableau qui figure à la fin du rapport du Comité consultatif (A/8708/Add.30).

Par 71 voix contre 6, avec 2 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 1 204 500 dollars est approuvée.

41. M. PALAMARTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation a voté contre la recommandation du Comité consultatif. La délégation soviétique regrette vivement que le Secrétaire général ait jugé bon de présenter des demandes de crédits révisées portant sur des sommes considérables tout à la fin de la session. A cet égard, M. Palamartchouk partage l'inquiétude que le Comité consultatif a exprimée au paragraphe 3 de son rapport. Il espère qu'à l'avenir les demandes de crédits révisées seront présentées suffisamment tôt pour que toutes les dépenses supplémentaires proposées puissent être examinées à fond. La délégation soviétique regrette également que les hausses des coûts ne soient pas absorbées au moyen d'une réévaluation des priorités, d'une nouvelle répartition des ressources et d'ajustements effectués dans le cadre même du budget, comme l'avait recommandé le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Enfin, la délégation soviétique a voté contre la

recommandation parce que celle-ci implique une augmentation considérable des crédits demandés pour le personnel et les services de consultants, alors qu'en fait les travaux peuvent être effectués par le personnel actuellement en poste.

42. M. WOSCHNAGG (Autriche) fait observer que les demandes de crédits révisées ont été présentées si tard que la Commission ne pouvait guère faire autre chose que de les adopter en votant, au lieu de les examiner quant au fond.

43. M. STEENBERGER (Danemark) indique que sa délégation a voté pour le crédit supplémentaire demandé et

qu'elle estime qu'il s'agit là d'un montant minimum, étant donné les circonstances.

44. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission approuve une réduction de 16 500 dollars des prévisions de recettes, qui sera répartie entre les quatre chapitres de recettes de la manière indiquée à la fin du rapport du Comité consultatif (A/8708/Add.30).

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 50.